



## Origine et présentation de l'initiative

**Créé en 2007 et en cours de transformation en SCIC, Agapi est le premier réseau de crèches écologiques et solidaires d'Ile-de-France. L'ensemble de ses crèches sont d'ores et déjà constituées sous la forme de SCIC et proposent un projet éducatif et pédagogique centré sur l'éveil à la nature et le développement durable. Agapi est également un organisme de formation petite enfance.**

L'activité d'Agapi se structure autour de 2 pôles :

- **création et gestion de crèches** : Agapi gère actuellement 8 crèches multi-accueil en Ile-de-France (en Seine-Saint-Denis, Val d'Oise et à Paris)
- **formation des professionnels de la petite enfance** : plus de 5300 heures de formation dispensées en 2019.

Le but d'Agapi est d'offrir de nouvelles alternatives dans le monde de la petite enfance, notamment en offrant à tous les enfants et leurs familles, dans toutes leurs diversités culturelles, sociales et médicales des possibilités d'accueil dans des structures de qualité et adaptées à leurs besoins. Les crèches du réseau proposent notamment des ateliers quotidiens dont la pédagogie est orientée vers la découverte de la nature, et l'éveil artistique et sensoriel.

Porté par 3 professionnels aux compétences complémentaires, ce réseau a choisi le statut de SCIC afin d'impliquer salariés, parents, gestionnaires et collectivités dans la gouvernance. Les 8 crèches gérées par Agapi sont des établissements de 3 SCIC chapeautées par Agapi : une basée à Noisy-le-Sec, une autre à Pavillon-sous-Bois et une dernière à Argenteuil, chacune dédiée à son propre territoire. De nombreux parents et salariés sont sociétaires et participent activement aux décisions prises en Assemblées Générales ou lors de sessions de travail coopératives. A ce jour, plus de 50 sociétaires sont répartis sur les 3 SCIC.

Agapi est également membre du réseau national Coop Petite Enfance qui fédère les coopératives de la Petite Enfance en France.

## Financement

Le Groupe coopératif Agapi réalise 2,5 Millions d'euros de produits d'exploitation et emploie près de 60 salariés.

Divers financeurs : CAF, collectivités locales, fondations privées, France Active.

Soutien de la région Ile-de-France dans le cadre de l'Accélérateur : programme régional d'accompagnement des entreprises de l'ESS durant 24 mois.

## Rôle des collectivités locales

Le conseil départemental de Seine-Saint-Denis, le conseil régional d'Ile-de-France, et les villes d'Argenteuil, de Noisy-le-Sec, et de Bondy soutiennent financièrement Agapi. Certaines collectivités ont entamé une réflexion afin de devenir sociétaires d'une des 3 SCIC chapeautées par Agapi.

Agapi négocie également avec les collectivités et des promoteurs immobiliers afin de réserver dans le cadre de projets d'aménagement urbain des pieds d'immeuble vendus à bas coûts pour un projet de crèche ; ou avec des offices HLM ou des Sociétés d'Économie Mixte afin de louer des locaux à loyer modéré.

Pour faciliter la coconstruction avec les collectivités, Agapi souhaiterait à l'avenir conventionner avec des collectivités qui auraient fait le choix de créer un Service d'Intérêt Économique Général (SIEG) autour de la petite enfance.

**CONTACT: Karim Bechara,**  
directeur associé de la SCIC Agapi,  
[collectivites@agapi.fr](mailto:collectivites@agapi.fr)